



Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine, Poitou-Charentes

Le Président

Bordeaux, le 6 septembre 2013



RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur le Maire,

Le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Saint-Jean-de-Marsacq, arrêté par la chambre régionale des comptes le 26 juin 2013, vous a été notifié le 25 juillet 2013.

En application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, vous pouviez y apporter une réponse écrite dans le délai d'un mois suivant sa réception.

En l'absence de réponse de votre part dans ce délai, je vous prie de trouver ci-joint le rapport d'observations définitives tel qu'il vous a été transmis le 25 juillet 2013.

Ce rapport devra être communiqué par vos soins à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, après avoir fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci et avoir été joint à la convocation adressée à chacun de ses membres. Il devra donner lieu à un débat. Je vous précise que, selon les dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, les observations définitives sont communicables aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante suivant leur réception par la collectivité concernée.

Vous voudrez bien indiquer au greffe de la juridiction la date de cette réunion.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : 1

Franc-Gilbert BANQUEY
conseiller maître
à la Cour des comptes

Monsieur le Maire
de la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
Hôtel de ville
190 Route de Cricq
40230 – SAINT-JEAN-DE-MARSACQ



Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine, Poitou-Charentes

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE
LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MARSACQ**

040 029 264

EXERCICES de 2007 jusqu'à la période la plus récente.



Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine, Poitou-Charentes

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
SUR LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MARSACQ**

EXERCICES de 2007 jusqu'à la période la plus récente.

FICHE RECAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE

Recommandations suivies d'effet

La chambre vous avait recommandé de réduire l'endettement de la collectivité. Il est permis de constater sur l'exercice 2012 mais aussi, au vu du budget primitif 2013, une diminution certaine de l'encours de la dette qui passera de 2 844 975 € au 31 décembre 2011 à 1 683 177 € au 31 décembre 2013.

Recommandations partiellement suivies d'effet

La chambre avait recommandé de limiter les dépenses d'investissement. Elle a pu constater qu'en 2012 et 2013, le niveau de ces dépenses avait fortement diminué.

Par ailleurs, la chambre avait également recommandé de maîtriser l'évolution des charges de gestion et notamment des charges à caractère général. L'analyse du budget primitif 2013 montre une forte diminution des charges à caractère général.



Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine, Poitou-Charentes

SYNTHESE GENERALE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LES COMPTES ET LA GESTION

DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MARSACQ

EXERCICES de 2007 jusqu'à la période la plus récente.

La situation financière de la commune de Saint-Jean-de-Marsacq présente certaines tensions sur la période contrôlée, qui se traduisent par une capacité d'autofinancement disponible négative en fin de période.

Les charges de gestion ont progressé plus fortement que les produits de même nature (+35,8% contre 28,3%) entre 2007 et 2011 et notamment les charges à caractère général qui, après retraitement ont augmenté de 53%.

La politique d'investissement a été soutenue entre 2007 et 2011 avec notamment la rénovation de la mairie (692 717 €), la construction de l'école maternelle avec restaurant scolaire (729 768 €) et le centre de loisirs relais assistantes maternelles (1 205 477 €). Concernant les deux derniers équipements, la chambre estime qu'une approche intercommunale, dans la mesure où les compétences de la communauté de communes évolueraient, devrait permettre le financement du fonctionnement de tels équipements. Vous indiquez dans votre réponse que la communauté de communes Marenne-Adour-Côte Sud a financé certains investissements à concurrence de 575 000 € par l'intermédiaire de fonds de concours solidaires.

L'encours de la dette a été multiplié par quatre sur la période contrôlée pour atteindre 2 844 979 € en 2011. Le ratio « encours/recettes réelles de fonctionnement » se situe à 259 % en 2011 alors que le seuil d'alerte est fixé à 150 % et que la moyenne nationale est de 79,87 %. En 2011, ramené par habitant, l'encours de la dette représente 2 168 € contre 592 € pour la moyenne des communes de la même strate.

L'annuité de la dette est en forte progression avec une dépense de 664 226 € en 2011, dont une échéance de 500 000 € pour un prêt pris en charge cette même année. Néanmoins, en 2012, l'annuité payée, s'est élevée à 404 196 € et représente 137 % du montant des contributions directes. Compte tenu de ces montants élevés, la chambre, invite la collectivité à s'interroger sur la compatibilité de la durée d'amortissement des biens avec la durée des emprunts souscrits pour les financer.



Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine, Poitou-Charentes

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MARSACQ**

EXERCICES de 2007 jusqu'à la période la plus récente.

Par lettre du 5 décembre 2012, la commune de Saint-Jean-de-Marsacq a été informée que la chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes allait procéder au jugement des comptes de 2007 à 2010 et à l'examen de la gestion de 2007 jusqu'à la période la plus récente. A l'issue de cette vérification, l'entretien préalable avec le conseiller-rapporteur prévu par les articles L 243-1 et R 241-8 du code des juridictions financières a eu lieu le 18 décembre 2012.

Lors de la séance du 16 janvier 2013, la chambre a arrêté des observations provisoires qui vous ont été notifiées le 4 avril 2013. Vous y avez répondu par lettre du 28 mai 2013, enregistrée au greffe de la chambre le 31 mai 2013.

La chambre a arrêté au cours de sa séance du 26 juin 2013 les observations définitives suivantes qui portent, après une brève présentation de la collectivité, sur la situation financière.

Saint-Jean-de-Marsacq, commune rurale de la côte sud des Landes, située dans le canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse, compte en 2011, 1 312 habitants (population INSEE) contre 1 058 en 2007, soit une augmentation de 24 % qui s'explique par sa proximité de deux agglomérations importantes Dax et Bayonne. En 2012, cette commune dénombre 1 352 habitants (Source Mairie).

Son territoire communal qui s'étend sur 2 640 hectares dont 1000 ha boisés est essentiellement à vocation agricole avec la culture du maïs.

Le groupe scolaire compte onze classes accueillant 160 élèves dont 64 enfants dans trois classes maternelles et 96 élèves dans huit classes élémentaires.

Cette collectivité appartient depuis janvier 2002 à la Communauté de Communes de Marenne-Adour-Côte-Sud, groupement intercommunal créé le 21 décembre 2001 ayant opté pour une fiscalité à taxe professionnelle unique.

Enfin, vous rappelez dans votre réponse les orientations arrêtées par le conseil municipal depuis 2008, à savoir le développement des services envers les administrés et répondre à l'accroissement démographique de la commune.

I – Des charges de gestion qui progressent plus vite que les produits de même nature

Les charges de gestion ont progressé entre 2007 et 2011 de 35,8 % alors que les produits de même nature progressent sur la même période de 28,3 %.

1.1. Les charges de gestion

Les charges de gestion sont passées de 572 427 € en 2007 à 777 741 € en 2011. Elles sont constituées à concurrence de 35 %, par les dépenses de personnel et un peu plus de 36 % par les charges à caractère général.

- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel nettes des remboursements opérés tant par l'assurance maladie que par l'Etat au titre des emplois aidés, se sont accrues de 23,18 % entre 2007 et 2011, malgré un effectif relativement stable (+ 1 agent titulaire). En 2011, elles atteignent 275 011 €. Si en 2012, les dépenses de personnel ont encore augmenté de 16,8 % le budget primitif 2013 fait effectivement apparaître une progression de 6 %.

Même si ce poste de dépenses peut sembler élevé pour une collectivité de cette strate démographique (500 à 2 000 habitants), ramenées par habitant, les charges de personnel se situent sur toute la période en dessous de la moyenne nationale de la strate ; en 2011 elles s'établissent à 210 € pour une moyenne de 235 €.

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont augmenté de plus de 59 % sur la période 2007 à 2011. Cependant, le budget principal supporte des frais de fonctionnement pour le compte tant de ses budgets annexes que d'autres collectivités¹ (19 485 € en 2007 et 41 322 € en 2011). Après retraitement, ces charges ont malgré tout progressé de près de 53 % (+ 52,95 %), et demeurent supérieures à la moyenne nationale de la strate. En 2011, elles s'établissent à 186 € contre 175 €.

Les fluctuations à la hausse constatées en 2008, 2009 et 2010 ont, en dehors des augmentations pérennes des fluides, également pour origine la majoration des primes d'assurances et notamment la garantie « dommages » consécutive aux nouveaux investissements (rénovation mairie en 2008 et construction école maternelle, restaurant scolaire et centre de loisirs, relais assistantes maternelles et ludothèque en 2010), ainsi que le poste « alimentation ». Néanmoins, à partir de 2011, les dépenses de confection de repas pour la cantine sont prises en charge par le pôle culinaire de la communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud.

¹ Ces frais font l'objet de refacturations par la commune

1.2. Les produits de gestion

Les produits de gestion sont passés de 679 195 € en 2007 à 871 808 € en 2011.

Les contributions directes qui représentent en 2011, 33,20 % des produits de gestion, ont progressé de plus de 25 % (25,28 %) entre 2007 et 2011, résultat du dynamisme des bases fiscales, tant de la taxe d'habitation (+ 19,78 %) que de celle sur le foncier bâti (+ 23,84 %), corollaire de la création de plusieurs lotissements ; néanmoins ces dernières restent faibles. Les taux d'imposition des trois taxes n'ont quant à eux été augmentés qu'en 2010 de 5,80 %. Comparés aux moyennes nationales de la strate, les taux communaux se situent à un niveau légèrement supérieur pour la taxe d'habitation (depuis 2010), très supérieur pour le foncier non bâti et inférieur pour le foncier bâti.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal des trois taxes qui mesure la pression fiscale de la commune, s'élève à 79,97 % en 2010 (dernière année renseignée), laissant à la commune une marge de manœuvre en matière de recettes fiscales.

II – Une politique d'investissement soutenue

Entre 2007 et 2011, la commune de Saint-Jean-de-Marsacq a mené une politique d'investissement soutenue (4 M€) pour une commune de 1 312 habitants.

Trois opérations majeures sont intervenues sur cette période. La rénovation de la mairie pour 692 717 €, la construction de l'école maternelle avec restaurant scolaire pour 729 768 € et la construction du centre de loisirs, relais assistantes maternelles pour 1 205 477 €. Ramenées par habitant, ces dépenses d'équipement représentent en moyenne 538 € alors que la moyenne de la strate est de 323 €.

Certains de ces équipements (école maternelle et centre de loisirs) ayant une vocation dépassant le cadre communal, la chambre estime qu'une approche intercommunale devrait permettre, notamment dans le cadre de l'évolution des compétences de la communauté de communes à laquelle adhère Saint-Jean-de-Marsacq, de réduire la charge de leur fonctionnement incombant à la commune. Vous indiquez dans votre réponse que la communauté de communes de Marenne-Adour-Côte Sud a participé au financement de certains investissements pour 575 000 € dans le cadre de fonds de concours solidaires.

L'évolution contrastée des charges et des produits de gestion a eu pour effet de diminuer l'excédent brut de fonctionnement (- 11,9%), ce qui n'a pas permis, compte tenu de l'accroissement de l'annuité de la dette, de dégager une capacité d'autofinancement disponible positive en fin de période.

III – Un poids excessif de la dette

Sur la période 2007 à 2011, le financement propre disponible (637 775 €), constitué pour l'essentiel par le FCTVA et les subventions, n'assure la couverture des dépenses d'équipement qu'à hauteur de 15,69 %, ce qui a nécessité de recourir à l'emprunt. La commune n'a pas souscrit de prêts (3 342 247 €) supérieurs à son besoin de financement (3 426 587 €).

Dans votre réponse, vous indiquez que l'encours de la dette est passée de 2 844 975 € au 31 décembre 2011 à 1 906 468 € au 31 décembre 2012. En 2013, au vu du budget primitif, l'encours devrait encore diminuer pour atteindre 1 683 177 €. La même tendance peut être constatée si l'on raisonne au niveau de l'encours consolidé.

3.1. L'encours de la dette

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011, l'encours de la dette du budget principal a très fortement progressé (+ 2 132 041 €) ; il a été multiplié par quatre en raison de de l'emprunt de 830 000 € souscrit auprès de Landes Foncier et des deux prêts mobilisés en 2008 (520 000 €) pour la rénovation de la mairie et en 2010 (1 646 000 €) pour la construction de l'école maternelle.

L'encours de la dette arrêté au 31 décembre 2011 représente 267,59 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un taux largement supérieur au seuil d'alerte généralement admis de 150 %, et à la moyenne nationale de référence (79,87 %).

Au 31 décembre 2011, la durée moyenne résiduelle du stock de la dette représente 8 ans, la majeure partie des emprunts (sept) ont été souscrits sur une durée de 15 ans, un sur 20 ans et trois sur 10 ans.

Ramené par habitant (2 168 €), l'encours de la dette au 31 décembre excède largement la moyenne nationale de la strate qui se situe à 592 €.

3.2. L'annuité de la dette

Annuité de la dette	2007	2008	2009	2010	2011	Ev° 11/07
Amortissement du Capital	62 943	200 403	80 265	259 876	606 719	863,92%
Intérêts des Emprunts	28 638	35 526	43 503	47 145	57 507	100,81%
Montant Annuité	91 581	235 929	123 768	307 021	664 226	625,29%

L'annuité de la dette a progressé de façon importante (+ 625 %) entre 2007 et 2011. En 2011, elle excède de plus de 200 % le produit des contributions directes (289 434 €) de la commune.

Toutefois, il convient de relever que les variations annuelles résultent en 2008 du remboursement d'un prêt relais de 106 000 € mobilisé la même année, en 2010 du paiement à l'établissement public foncier local (EPFL) de 166 000 € correspondant à l'acompte de 20 % du prix foncier (830 000 €), et en 2011 du remboursement d'une échéance de 500 000 € sur un prêt de 1 300 000 € pris en charge cette même année.

Néanmoins en 2012, la commune de Saint-Jean-de-Marsacq a réglé, au titre de l'annuité de la dette, la somme de 404 196 €. La chambre constate que le montant de cette annuité est encore très élevé et représente 137 % du montant des contributions directes. La chambre estime que la collectivité devrait s'interroger sur l'adéquation entre la durée des emprunts contractés (10 à 15 ans) et celle de l'amortissement des biens d'équipements concernés. La chambre relève de votre réponse que l'annuité de la dette couvrant l'emprunt « DEXIA » a été transférée, en 2013, au budget annexe photovoltaïque.